



DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Séance du 1^{er} juillet 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le 1^{er} juillet, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 25 juin 2025.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 33

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 41

Etaient présent(e)s :

M. BEZILLE Marc, Mme BEURAERT Martine, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M., Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme FERMENTEL Geneviève, Mme HERDIN Andrée, M. HENNEON François-Xavier, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LABERGERIE Eric, M. LAPIERRE Julien, M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, Mme THERON Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. VANECCLOO Serge à M. Aimé DELABRE
Mme LORPHELIN Martine à M. LORIDAN Bernard
Mme BERTRAND Dorothee à M. DEHAENE Michel
M. PARENT Michael à M. HURLUS Jacques
Mme EVRARD Monique à M. MAHIEU Philippe
M. BROUTEELE Philippe à Mme DERONNE Véronique
FAIDUTTI Jean-Marc à M. PRUVOST Philippe
M. SÉRÉ Soarey à Mme PLE Sandra

Absent :

M. FICHEUX Bruno

Secrétaire de séance : Mme HIEL Anne

Délibération 2025D151 – Finances, Mutualisation, Transferts de charges – Signature d'un avenant (numéro 1) à la DSP de l'ondine pour l'avance de fonds en vue du remplacement des chaudières.

Le vice-président expose au conseil

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique

Vu les statuts de la CCFL,

Vu la délibération 2023D138 portant approbation du choix de délégataire et approbation du contrat de délégation de service public,

Vu le budget primitif 2025 du budget général adopté en séance du 25 mars 2025,

Considérant que les trois chaudières de la piscine intercommunale « l'Ondine » ont successivement subies des avaries irréparables, rendant l'équipement durablement inexploitable,

Considérant que des investigations et expertises sont en cours afin de définir les responsabilités techniques et financières d'une telle situation,

Considérant la nécessité de poursuivre l'activité du service public d'apprentissage de la natation,

Considérant la demande de la société EQUALIA de bénéficier d'une avance de trésorerie remboursable afin de pouvoir procéder au remplacement de ces trois chaudières dans l'attente des conclusions des expertises,

Après avis favorable de la commission en charge des délégations de service public de la commission finance mutualisation et transfert de charges et du bureau communautaire, il est proposé :

- D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 annexé à la présente délibération
- D'autoriser le président à signer tous documents relatifs à ce dossier

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix) la proposition ci-dessus

A La Gorgue, Le 1^{er} juillet 2025

Pour extrait certifié conforme au registre

Le secrétaire de séance

Anne HIEL



Le Président

Jacques HUYGUS

